



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un avril, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du quinze avril 2016, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie-Andrée COUTURIER, Christine DENIS, Jérôme GUBIEN, Anne Sophie BOUTEILLE, Anne DITCHFIELD, Franck ESSERTEL, Régis GUINAND, Lionel MILETIC, Guy RAGEY

Absents :

Excusés : Geneviève FAYOLLE, Franck GUILLON, Jean Michel CALVI, Christiane FONT, Marie Christine PONCET, Karine FONT

Pouvoirs : Karine FONT à Fabrice BOUCHUT, Jean Michel CALVI à Claude GOY, Christiane FONT à Marie Andrée COUTURIER

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

- **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 24 Mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations**

⇒ ***N° 2016-26 : Décision budgétaire – Admission en non valeur***

Monsieur le Maire expose que face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, le comptable public a saisi la commune d'une demande d'admission en non-valeur de titres émis par la commune en 2013.

Le montant total de la créance non recouvrée s'élève à 42,95 euros sur le budget principal.

M. Le Maire propose en conséquence d'admettre en non-valeur ce titre non recouvré.

Adopté à l'unanimité

⇒ ***N° 2016-27 : SEMCODA – Augmentation de capital***

La commune de LARAJASSE est actionnaire de la SEMCODA par la possession de 412 actions d'une valeur nominale de 16€, tout en précisant que la valeur réelle de l'action est bien supérieure puisque dans la procédure d'augmentation de capital en cours, le prix d'émission a été fixé à 283 €.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la SEMCODA réfléchit sur la possibilité de distribuer des dividendes à ses actionnaires compte tenu des bons résultats enregistrés depuis de nombreuses années.

La distribution des dividendes étant liée au montant du capital social, le conseil d'administration de la SEMCODA envisage d'incorporer au capital social les primes d'émission inscrites au passif du bilan pour plus de 27 millions d'euros, portant ainsi la valeur nominale de ses actions à 44 €. Il est rappelé que la prime d'émission est le prix payé par les actionnaires qui ont participé aux différentes augmentations de capital en sus de la valeur nominale pour tenir compte de la valeur réelle des actions.

Pour cela, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée concomitamment à l'assemblée générale ordinaire le 24 juin prochain.

S'agissant d'une décision touchant le capital social et impliquant une modification des statuts d'une société d'économie mixte, une délibération préalable doit être prise par notre conseil municipal pour autoriser notre représentant à voter cette décision, pour voter par procuration ou donner pouvoir dans ce sens,

Monsieur le Maire propose de passer au vote concernant cette augmentation de capital et la revalorisation des actions détenues par la Commune.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2016-28 : Subventions Associations**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté des crédits pour un montant global de 85 000 € au compte 6574 « subventions aux associations ».

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'attribuer les subventions aux associations qui en ont fait la demande.

Monsieur Régis GUINAND présente les différentes demandes, qui sont soumises à discussion et au vote du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les subventions aux associations en ayant fait la demande, comme suit :

- AS Larajasse foot : 1 500 €
- Croq'livres : 4 000 €

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2016-29 : SYDER – Budgétisation partielle de la participation au syndicat**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la contribution de la Commune au SYDER, pour l'année 2016, s'élève à 34 583,25 €.

Monsieur le Maire propose de budgétiser partiellement sa participation au syndicat pour un montant de 8000€. Le reste sera fiscalisé.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2016-30 : Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel**

Monsieur le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a mis en place un contrat groupe d'assurance ouvert aux collectivités du Département et de la Métropole de Lyon;
- que ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2016 et pour procéder à son renouvellement, le Centre de gestion engage une procédure de consultation conforme à la réglementation des marchés publics,
- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune,

La Commune demande au Centre de gestion de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de la garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et non affiliés à la CNRACL :

- affiliés à la CNRACL : tous les risques (décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire)
- non affiliés à la CNRACL : l'ensemble des risques (congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service).

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2016-31 : Approbation de la modification à apporter aux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 18 Mars 2016 prise par le Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant l'adhésion, à compter du 1^{er} Janvier 2017 des Communes de Ste Foy l'Argentière et de Montromant et à compter du 1^{er} Janvier 2018 des communes de Bussières et de Ste Agathe en Donzy, et demandant la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette modification envisagée par le Comité Syndical.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2016-32 : Approbation mise à disposition Licence IV – Bar « Chez Marie » - Lamure**

Monsieur le Maire explique que pour mettre à disposition la Licence IV au Bar « Chez Marie » à Lamure, il convient de délibérer et rédiger un bail civil.

Monsieur le Maire propose de rédiger le bail civil en ces termes :

- Mise à disposition moyennant un prix de 100€ par an
- Bail pour une durée d'un an, reconduit tous les ans par tacite reconduction
- La Commune pourra résilier par lettre recommandée avec accusé de réception après préavis de deux mois
- Le preneur aura un préavis de trois mois pour résilier le bail

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2016-33 : Délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal lui a donné délégation, par délibération du 8 Avril 2014, pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite d'un montant de 20 000 € HT* »

Monsieur le Maire explique que pour des raisons de simplicité et de réactivité, la délégation au Maire pourrait être réévaluée pour l'autoriser à prendre des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite d'un montant de 90 000 € HT. Cette autorisation sera utilisée par Monsieur le Maire qu'en cas de nécessité. Le fonctionnement actuel de validation des dépenses mis en place par la Commission Finances reste inchangé et n'est pas remis en cause.

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite d'un montant de 90 000 € HT.

Adopté à l'unanimité

- **Questions diverses**

Tirage au sort des jurés d'assises

- M. Jean Albert RETOUT – La Rivoire – 69590 LARAJASSE (page 133, numéro 6)
- M. Gilles BOUCHUT – La Jasserandière – 69590 LARAJASSE (page 17, numéro 4)
- M. Laurent MAGNIN – 12 Lotissement les Martinières – 69590 LARAJASSE (page 103, numéro 2)

Commission Jeunesse, sports et relations aux associations

- Le Twirling Club a envoyé en mairie un courrier de remerciement pour l'achat du placard de rangement qu'ils ont installé eux-mêmes au pôle d'animation.
- Deux bals se sont déroulés au pôle d'animation (MJC et FREINE TARD) : aucun problème à signaler. Satisfaction des organisateurs, de la sono et de la commune, même si ce genre de manifestation demande plus de nettoyage qu'habituellement.
- Nous pouvons souligner la bonne implication de la MJC dans la mise en place d'activités sur la Commune
- Journée RAPIVH le 30 Avril 2016, de 10h à 17h au Pôle d'Animation

Commission Urbanisme

- Etude des documents d'urbanisme en cours
- Travail en amont sur la future révision du PLU nécessaire pour la mise en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Commission Culture

- Jumelage
 - Suite à la réunion du 8 avril, on peut lancer la création du comité de jumelage et travailler pour qu'il soit effectif pour 2017.
 - Prochaine réunion pour la constitution de l'association, de son conseil d'administration, de son bureau et pour l'écriture des statuts le 31 mai 2016 à 20 H 30.
- Fête de la musique dimanche 19 Juin à partir de 17h00 : 4 groupes (festifs, pop rock...)

Commission Environnement

- Composteurs commandés. Devraient être livrés rapidement.
- Nettoyage de la nature le 14 Mai 2016 de 9h à 12h. Rendez vous au local du Foot à Larajasse, devant la Place Jeanne d'Arc à L'Aubépin, et sur la place du village à Lamure
- Plantation des fleurs dans les villages le 27 mai 2016

Questions Diverses

- Redécoupage électoral de la Commune. Proposition de schéma à venir pour proposition au Préfet afin de redéfinir les deux bureaux de vote.
- Un point est fait sur l'avancement du projet de centralité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 19 Mai 2016, à 20h, en Mairie